

Image not found or type unknown



Loi, législation pour vivre en yourte ?

Par **marmion**, le **15/10/2008 à 18:09**

messieurs,rnrnVoulant habiter en yourtes: rn1 de 50m2, 1 de 20m2, 1 de 27m2 jumelées entre elles.rnj'aimerais connaître la loi au sujet de ces habitations.rnSachant que j'achèterai le terrain (constructible ou non?)rnSachant que pour certains, ce type d'habitation est considérée comme tentes, pour d'autres comme habitats en dur.rnLa mairie ou toutes autres organisme de l'état est elle vraiment en droit de m'interdire sur mon propre terrain d'installer ce genre de constructions?rnPouvez vous me renseigner sur les démarches éventuelles à faire?rnrnMerci